

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept Juillet à 19h00, le CONSEIL D'ADMISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÈZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Albertine DE CARVALHO, Aline BERGOUGNAN, Marie-Françoise DELMAS, Juliette MONTEIL.

Étaient excusés : Jean-Marc CARNEIRO, Corinne FARRET, Rachid CHIBLI, Bernard BOUÉ, Agnès CARRARO, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Jean NOUGAROLIS.

- Jean-Marc CARNEIRO avait donné pouvoir à Victor DENOUVION
- Corinne FARRET avait donné pouvoir à Suzanne BENCHARGUI
- Rachid CHIBLI avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI
- Bernard BOUÉ avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Claudine LACOSTE avait donné pouvoir à Aline BERGOUGNAN
- Anne-Marie MARTIN avait donné pouvoir à Marie-Françoise DELMAS

Présents : 9

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE POSTE POUR
AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
N° 2025-17**

Afin de permettre la nomination d'un agent qui remplit les conditions d'accès à un avancement de grade, soit suite à réussite à examen professionnel, soit par ancienneté, le Président propose au Conseil d'Administration la création du poste suivant :

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Les Lignes Directrices de Gestion ont été arrêtées suite à l'avis favorable du comité technique en date du 1er juillet 2021.

La publication du tableau annuel d'avancement dans le grade devra être effectuée pour que cette nomination puisse être effective.

Il conviendra ultérieurement, après nomination de l'agent concerné et consultation du Comité Social Territorial, de supprimer le poste qui ne serait plus pourvu.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour avancement de grade ;

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget du CCAS ;

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 21 JUIL. 2025



Le Président, Victor DENOUVION.

